



ASSURANCE ASSOCIATIONS

> Les bonnes raisons de s'assurer

Les garanties de base *

RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ASSOCIATION ET DE SES MEMBRES

Situations	Cas concrets
Savez-vous que tout membre, y compris bénévole, peut se voir imputer la responsabilité d'un accident ?	<p>> Lors d'une kermesse organisée par une association, un bénévole bouscule et blesse un visiteur.</p> <p>* Garantie RC</p>
<p>Organisez-vous parfois des sorties ou spectacles ?</p> <p>Si oui, savez-vous que vous ou votre association pouvez être responsable en tant qu'organisateur d'une manifestation :</p> <ul style="list-style-type: none"> > artistique (festival, concert, fête locale...) > culturelle (exposition, visite, musée...) > touristique (voyage, circuit...) > sportive (randonnée, tournoi...) > privée (mariage, réunion...)? 	<p>> Un invité est intoxiqué suite au repas organisé par un comité des fêtes.</p> <p>> Une association organise une manifestation en plein air : le chapiteau qu'elle a monté s'effondre et blesse un enfant.</p> <p>* Garantie RC</p>
<p>Votre association est-elle assurée pour toutes les activités qu'elle organise (loto, tombola, soirée...)?</p>	<p>> Lors du loto annuel organisé par une association de basket, les effets personnels et vêtements des invités sont volés dans le vestiaire organisé à cette occasion.</p> <p>* Garantie RC vestiaire</p> <p>> Le membre d'une association de loisirs casse, en la transportant, la sono qui avait été confiée pour une soirée.</p> <p>* Garantie RC biens confiés</p>
<p>Occupez-vous parfois des locaux ?</p> <p>Si oui, votre responsabilité peut être engagée en cas de dommages.</p>	<p>> La salle des fêtes d'une commune est prêtée à l'occasion d'une soirée. Un incendie se déclare lors de la préparation des repas et détruit le bâtiment.</p> <p>* Garantie RC locaux occasionnels</p>
<p>Savez-vous qu'en tant que dirigeant votre responsabilité peut être recherchée ?</p>	<p>> Un trésorier est condamné pour avoir émis des chèques sans avoir vérifié si le compte était suffisamment approvisionné.</p> <p>> Les dirigeants d'une association de propriétaires sont condamnés à verser des dommages et intérêts suite à un recours jugé abusif contre un permis de construire (dirigeants condamnés personnellement car association insolvable).</p> <p>* Garantie RC dirigeants</p>

DOMMAGES MOBILIERS

<p>Vous possédez du matériel ou des équipements (informatiques...) : qu'ils soient dans un local vous appartenant ou dans un local prêté par la commune, ils peuvent être volés ou détruits : avez-vous pensé à les garantir ?</p>	<p>> Les tapis de sol laissés dans la salle de gym prêtée par une commune sont volés. Le contrat de la commune ne couvre pas ce matériel.</p> <p>* Garantie biens mobiliers</p> <p>> Le micro portable d'une association est cassé lors de son transport.</p> <p>* Garantie biens mobiliers (informatique)</p> <p>> Lors d'une exposition organisée par l'association, un tableau est volé.</p> <p>* Garantie biens mobiliers (exposition)</p>
--	--



Les garanties optionnelles *

PROTECTION JURIDIQUE

Situations

Participez-vous parfois à des manifestations sportives ou culturelles pour lesquelles vous faites appel à un prestataire pour l'acheminement de votre matériel ?

Cas concrets

> Votre prestataire ne vous livre pas dans les délais prévus le matériel nécessaire à la manifestation.

* **Protection juridique**

INDEMNISATION ACCIDENTS CORPORELS

Souhaitez-vous disposer d'une indemnité complémentaire si l'un de vous se blesse ?

> Lors d'une réunion, un président chute et se blesse gravement. Il conserve une invalidité de 10 %. L'assurance de l'association lui verse un capital complémentaire.

> Un adhérent s'ébouillante avec l'huile de friture lors de la préparation du repas d'une soirée. Il a besoin de soins médicaux et sa mutuelle est incomplète pour le remboursement des frais. L'assurance de l'association lui verse le complément.

* **Indemnisation accidents corporels**

DOMMAGES IMMOBILIERS

L'association est-elle locataire ou propriétaire d'un local ?

> Le local de l'association subit un dommage suite à un événement (incendie, dégâts des eaux, vol, bris de glace).

* **Dommages aux biens immobiliers**